



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Saint-Maurice, le 10 août 2021,

Objet : Lancement de l'étude PestiRiv sur l'exposition aux pesticides chez les riverains de zones viticoles et non-viticoles

Madame, Monsieur le Maire,

Santé publique France et l'Anses¹ réalisent une nouvelle étude visant à mieux connaître l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes et de celles vivant loin de toute culture : PestiRiv. Cette étude permettra de savoir si les personnes vivant près de vignes sont plus exposées aux pesticides et, dans ce cas, faire des recommandations pour limiter cette exposition.

PestiRiv est une étude inédite en termes de sources d'exposition prises en compte (air, alimentation, activité professionnelle et usages domestiques) et de diversité des échantillons collectés conjointement (air ambiant, air intérieur, poussières, urines, cheveux, aliments autoproduits).

L'étude se déroule à deux périodes, à l'automne/hiver 2021-2022 (dans des communes viticoles) puis au printemps/été 2022 (dans des communes viticoles et non viticoles). Lors de ces deux périodes, des foyers vont être tirés au sort² au sein des communes de 6 régions de France : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Des foyers de votre commune sont susceptibles d'être interrogés à partir d'octobre 2021 car ils sont situés près de vignes.

Les foyers tirés au sort seront informés par courrier puis seront contactés par un/e enquêteur/enquêtrice de l'institut Ipsos qui leur proposera de participer à l'étude. Leur participation repose sur le volontariat. Elle est néanmoins essentielle pour la réussite de cette étude.

C'est pourquoi, il est important de faire connaître l'enquête PestiRiv avant son lancement afin de faciliter et d'encourager la participation des personnes sollicitées, et pour cela le relais par les maires est décisif. Nous vous transmettons en septembre 2021 des outils qui vous permettront de relayer l'information auprès des habitants de votre commune :

- des affiches qui pourront être apposées dans les mairies, pharmacies, commerces de proximité,
- des brochures qui pourront être présentées aux habitants,

¹ L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

² Le tirage au sort a été réalisé par l'Insee à partir de la base des logements (Fidéli).



- une vidéo qui présentera l'étude en quelques minutes,
- une vignette qui pourra être utilisée sur les réseaux sociaux de votre commune.

Dès à présent, vous pouvez nous adresser vos questions concernant PestiRiv et son déroulement, par mail à l'adresse pestiriv@santepubliquefrance.fr. Nous nous tenons à votre disposition pour y répondre et, si vous en exprimez le souhait, organiser des échanges avec vous.

Nous vous remercions par avance de votre implication et de bien vouloir nous aider dans la réussite de PestiRiv. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Roger Genet
Directeur général de l'Anses



Geneviève Chêne
Directrice générale de Santé publique France

